



Casque Celte  
4ème S. av. J.C.

**MAIRIE**  
**22 place du bourg**  
**16110 AGRIS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 AVRIL 2026**

**Étaient présents :**

Mmes DUBOIS Amandine, MARFA-ANGLADA Élodie, LOUARN Florence, BREGERE Virginie, COMMERGAT Aurélie, PÉRONNE Christine, MOREL Corinne.  
MM RIBIÈRE Marc, VIMPÈRE Christian, CHAMPALOUX Noël, PARIS Thomas, GOULU Geoffrey, POLMAN Jean-Michel.

**Absents : Josée COINTE donne pouvoir à Marc RIBIERE**  
**Antoine WOJTKOWSKI donne pouvoir à Florence LOUARN**

**Secrétaire de séance :** Thomas PARIS

Nombre de présents : 13      Nombre de votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 28.

**1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 6 Février et 20 Mars 2026**

Les comptes-rendus des réunions du 6 février et 20 mars 2026 n'amènent pas de remarque et ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

POUR : 15	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0
-----------	----------------	------------

**2- CRÉATION DE POSTE - SECRÉTARIAT**

M. le Maire évoque la situation au secrétariat de la mairie à la suite du départ au 31/03/2026 de la secrétaire qui avait été recrutée au 1<sup>er</sup> mars 2026.

En effet, il est nécessaire de renforcer le secrétariat de mairie en complément du poste actuellement occupé par notre Secrétaire Générale de Mairie dont la charge de travail est trop importante pour être assumée seule. Cette demande s'inscrit aussi dans une logique d'anticipation pour pouvoir former un nouvel agent d'ici le départ à la retraite de l'actuelle Secrétaire Générale de Mairie.

En attendant, il sera fait appel au service de secrétariat de mairie itinérant du CDG16.

Il conviendrait de trouver un profil expérimenté pour faciliter la prise de poste.

Il est proposé la création d'un poste à temps partiel de 25 heures/ semaine.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du(des) grade(s) d'Adjoint Administratif ou du grade de Rédacteur ou par un agent contractuel dans les conditions fixées à l'article L 332-8 7° du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de créer un poste d'adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> Classe ou 1<sup>er</sup> Classe ou Rédacteur à Temps non complet 25h/semaine. Que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Administratif ou Rédacteur

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

### **3- Budget Principal COMMUNE**

Il a été compliqué de construire le budget étant donné le peu de temps et d'informations laissées par le maire précédent. Pour autant, la situation financière de la commune paraît saine et le budget a été construit de façon à garantir la stabilité financière de la commune. La trésorerie de la commune est de 397 000 €.

La section « fonctionnement » du Budget Primitif 2026 n'a pas apporté de commentaire particulier.

Pour la section « Investissement », il est précisé que des devis signés ont été retrouvés au dernier moment, non intégrés aux Restes à Réaliser notamment les 20 000 € d'éclairage pour le stade de foot.

Il apparaît que le montant des devis fournis pour les ordinateurs sont élevés ; il est possible de se fournir pour moins cher. A voir pour un devis avec l'enseigne Boulanger sachant que la commune y possède un compte. Le logiciel de mairie doit encore être changé, le coût peut paraître élevé mais il intègre le logiciel, la formation et surtout la reprise des données.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses	793 291.28 €		501 008.32 €	
Recettes		793 291.28 €		501 008.32 €
Dont reste à Réaliser			72 357.26 €	143 894.16 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du budget principal.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

### **4- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le budget annexe d'assainissement présente une situation financière solide, mais marquée par une insuffisante réalisation des investissements en 2025.

Le budget 2026 devra permettre de corriger cette situation par une mise en œuvre effective des opérations prévues, afin de garantir la pérennité et la qualité du service public d'assainissement.

Le budget est présenté à l'équilibre

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses	176 212,19€		158 998,57 €	
Recettes		176 212,19 €		158 998,57€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du budget Assainissement,

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

### **5- VOTE DES TAUX**

Le taux de la commune n'a pas augmenté depuis de nombreuses années.

Pour rappel, la taxe foncière permet de financer les collectivités territoriales d'où découlent le financement des projets.

Pour rappel, les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 étaient de :

- Taux de la Taxe Foncière Bâti : 41,43 %
- Taux de la Taxe Foncière Non Bâti ; 62,10 %
- Taux de la Taxe d'Habitation (résidences secondaires) 7,04 %

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal décident, à la majorité :

-DE FIXER les taux d'imposition des taxes directes locales à appliquer pour l'année 2026, ainsi qu'il suit :

- Taux de la Taxe Foncière Bâti : 41,43 %
- Taux de la Taxe Foncière Non Bâti ; 62,10 %
- Taux de la Taxe d'Habitation (résidences secondaires) 7,04 %

POUR 14	ABSTENTION :1	CONTRE :
---------	---------------	----------

### **6- SUBVENTIONS « ASSOCIATIONS COMMUNALES »**

Certaines associations ont sollicité une subvention par courrier mais sans transmettre le bilan financier, élément indispensable à toute demande de subvention.

Le Maire précise que les subventions ne sont pas « linéaires » d'une année sur l'autre, qu'elles sont attribuées en fonction des projets spécifiques des associations. Corinne Morel informe que sur le mandat précédent, le SC Agris ne recevait pas de subvention étant donné le soutien régulier de la commune pour le fonctionnement du club (prise en charge de l'électricité, petits travaux...).

Florence LOUARN propose de reporter la délibération au prochain conseil pour d'une part relancer toutes les associations pour complétude du dossier et d'autre part permettre à la commission « Finances » d'étudier les demandes.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de reporter le vote au prochain conseil municipal.

### **7-QUESTIONS DIVERSES**

#### **-ATD16 SAUVEGARDE**

Suite à des problèmes informatiques et de sauvegarde des données, contact a été pris avec l'A.T. D 16 pour trouver une solution. Une adhésion à l'option Sauvegarde 321 est nécessaire afin que les données de la mairie soient sauvegardées systématiquement à l'A.T.D.16.

« Sauvegarde 321 & usages collaboratifs » incluant notamment :

- Une capacité de stockage, capacité de stockage illimitée,
- Une sauvegarde entièrement sécurisée,
- L'engagement de retrouver ses données sous 72 heures,
- Une copie distante en totale souveraineté,
- Cloud souverain pour tous les dossiers, accessibles sur PC, tablettes, ...
- Prise en main à distance sécurisé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

- De souscrire à cette adhésion.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

#### **-RIFSEEP (Régime Indemnitare des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement) :**

Mr le maire informe le conseil municipal que la prime I.F.S.E (Indemnité de Fonction de Sujétions et d'Expertise) est versée aux agents annuellement.

Depuis cette année cette prime doit être versée mensuellement. Il est nécessaire de reprendre une délibération pour la périodicité de versement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité :

-De verser la prime I.S.F.E mensuellement à compter de janvier 2026

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

-Bibliothèque :

Quelle solution pour maintenir la permanence du samedi matin, de 10h30 à 11h30, à la suite de l'arrêt de la présence des membres du bureau de l'association Récréagris sur ce créneau ? Suite à une discussion générale sur l'engagement et la difficulté de trouver des bénévoles pour l'ensemble du monde associatif, le conseil municipal constate l'absence de solution pour assurer les permanences de la bibliothèque.

En conséquence, les permanences du samedi matin, assurées par l'association Récréagris, sont suspendues pour le moment, faute de solution.

-Le REFUGE :

C'est un agent communal qui a en charge le ménage du refuge. En cas longue période de vacances, il est proposé qu'un ménage soit fait en amont des locations.

- CALITOM

Il est constaté que les conteneurs à verre au Pont d'Agris et au Bourg sont pris pour des déchetteries et que malgré les informations et rappels, certains habitants les prennent pour des dépotoirs.

-SALLE DES FÊTES

Un administré demande d'enlever le gros bac de fleur devant l'appentis de la salle des fêtes pour y garer sa voiture en cas de chaleur. La demande est refusée : les arbres de la place offrent beaucoup d'ombre

PAGE FACEBOOK

Christine PÉRONNE soulève une problématique quant à un lien vers des sites adultes quand on clique sur le « @followers » des publications de la page officielle : un signalement à Facebook va être fait et la mention retirée des publications

STAGIAIRE

Christine PÉRONNE fait remarquer que le stagiaire aux Services Techniques ne porte pas ses vêtements de protection réglementaire et qu'il en va de la responsabilité du maire en cas de problème. M le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint lui ont déjà rappelé la réglementation en matière de port des EPI (équipement de protection individuel), un nouveau rappel sera fait et si besoin un courrier avertissement lui sera adressé ainsi qu'à son professeur référent.

INFORMATIONS

Une visite des bâtiments communaux est programmée le mercredi 29 avril à 18h

La séance est levée à 22h05.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MERCREDI 6 MAI 2026 à 19H30**

